

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance extraordinaire, ce 22 août 2022 à 15H, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte Huguette Drouin Richard Pépin Pierre Bertrand

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Steven Larose.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

Il est constaté aux fins de la présente que les conseillères Suzanne Dyotte et Édith Crevier ont été dûment convoquées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Le maire Steven Larose déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-08-145

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 août 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

22-08-146

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, 2 soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, **Uniroc construction Inc**, répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissements du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat de pavage pour le stationnement de l'Hôtel de ville à **Uniroc constructions Inc**. pour la somme de **36 966.88 \$ taxes incluses**;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents en lien avec ce contrat;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-08-147

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance extraordinaire du 22 août 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier